

Direction : Direction social solidarité santé

Centre Municipal de Santé

REF : CMS2006007

Signataire : PC

OBJET :Conventions réglant les relations entre le Service de Soins Infirmiers à Domicile pour Personnes Agées (SSIDPA) intégré au centre de santé et des infirmiers libéraux diplômés d'état

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'intérêt pour la commune de signer la convention avec Mesdames BUGENNE, LECOLE , RARIVOMANANA, et Messieurs Ali KHODJA, NEYRET et PEJOUX, infirmiers libéraux diplômés d'Etat, pour la participation aux soins dispensés par le Service de Soins Infirmiers à Domicile pour Personnes Agées.

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union pour un Mouvement Populaire» s'étant abstenus.

DELIBERE :

ARTICLE 1 : Décide de signer la convention avec Mesdames BUGENNE, LECOLE , RARIVOMANANA, et Messieurs Ali KHODJA, NEYRET et PEJOUX, infirmiers libéraux diplômés d'Etat , pour la participation aux soins dispensés par le Service de Soins Infirmiers à Domicile pour Personnes Agées.

ARICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec Mesdames BUGENNE, LECOLE , RARIVOMANANA, et Messieurs Ali KHODJA, NEYRET et PEJOUX, infirmiers libéraux diplômés d'Etat , pour la participation aux soins dispensés par le Service de Soins Infirmiers à Domicile pour Personnes Agées.

le Maire